

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-61(GTL)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Date de convocation : 9 novembre 2021

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

L'an deux mille vingt et un et le 23 novembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présents : Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président ; madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Était excusée : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente.

Objet Cession gratuite de site radio du Département

Le Président expose :

La Direction des routes et des interventions territoriales utilisait des sites de radiocommunication implantés sur divers points hauts.

Ces matériels devenus obsolètes, le Département a migré ses communications sur le réseau GSM privé abandonnant de fait les sites et les matériels. Par ailleurs certains de ces sites sont occupés également par la DIRMED et le SDIS.

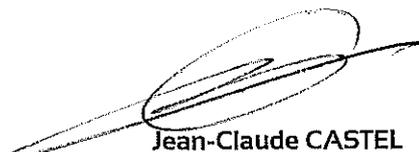
De fait, en contrepartie d'une participation au démontage de leurs matériels, le Département cède gratuitement au SDIS 04 les sites inusités ainsi que certains matériels.

Le présent rapport concerne la cession du site de SERPEGIER sur le secteur de La Colle Saint Michel objet d'une délibération du 22 juillet 2021 de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence (Délibération n°5-CST-1 – 22/07/21).

Au regard de l'intérêt géographique de ce site pour améliorer la couverture radio RIS du SDIS et pour étendre les liaisons par faisceaux hertziens vers les centres de secours de la haute vallée du Verdon, sources d'économies de fonctionnement (suppression de liens VPN loués), il est proposé aux membres du bureau d'accepter cette cession et d'autoriser le président à signer l'ensemble des documents y afférents.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL